



Original : français

N° : ICC-01/14-01/21
Date : 13 février 2025

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE VI

Composée comme suit : Mme la juge Miatta Maria Samba, juge présidente
Mme la juge María del Socorro Flores Liera
M. le juge Sergio Gerardo Ugalde Godinez
M. le juge Keebong Paek , juge suppléant

**SITUATION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE II
AFFAIRE
*LE PROCUREUR c. MAHAMAT SAID ABDEL KANI***

Public

Avec trois annexes confidentielles

**Notification de la divulgation de pièces par la Défense de Mahamat Said Abdel
Kani les 7 et 11 février 2025**

Origine : Équipe de Défense de Mahamat Said Abdel Kani

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

☒ Le Bureau du Procureur

☒ Le conseil de la Défense

☒ Les représentants légaux des victimes

☐ Les représentants légaux des demandeurs

☐ Les victimes non représentées

☐ Les demandeurs non représentés (participation/réparation)

☐ Le Bureau du conseil public pour les victimes

☐ Le Bureau du conseil public pour la Défense

☐ Les représentants des États

☐ *L'amicus curiae*

GREFFE

Le Greffier

Mr Zavala Giler, Osvaldo

☐ La Section d'appui aux conseils

☐ L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

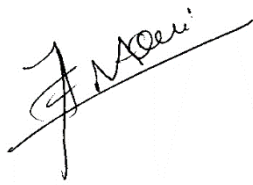
☐ La Section de la détention

☐ La Section de la participation des victimes et des réparations

☐ Autres

1. Par la présente, la Défense de Mahamat Said Abdel Kani notifie à la Chambre de première instance VI la divulgation au Bureau du Procureur et au Bureau Public du Conseil pour les victimes le 7 février 2025 d'un Trial Rule 78 package 068 contenant 6 éléments, le 11 février 2025 d'un Trial Rule 78 package 069 contenant 21 éléments et le 11 février 2025 d'un Metadata update package 007 contenant 6 éléments.

2. Ces éléments sont listés aux annexes confidentielles 1, 2 et 3.



Jennifer Naouri

Conseil Principal de Mahamat Said Abdel Kani

Fait le 13 février 2025 À La Haye, Pays-Bas.